

# PORTRAIT

## Démarrage d'une production de plants de légumes bio pour professionnels

Ariane Beudelot, Biowallonie

Vincent Cantaert a commencé le maraichage biologique en 2002. Depuis, il s'est développé et cultive à présent 2,5ha de légumes en pleine terre et sous abri (3000m<sup>2</sup>). Prochainement, la surface sous abri va être doublée avec la construction de 3 nouvelles serres Multichapelle. Son entreprise compte à présent 10 équivalents temps pleins pour s'occuper des cultures ainsi que de la vente sur les marchés et dans son magasin à la ferme. L'Archenterre vend également à trois magasins bio ainsi qu'à la coopérative Agricovert dont elle fait partie. Depuis le début de l'activité de maraichage, Vincent a toujours produit ses propres plants. Pour cela, il dispose de deux presses à mottes de **calibres différents (3cm et 4cm)**. Ces machines peuvent être achetées bon marché en seconde main (300-400€) mais la main d'œuvre est assez importante car il faut semer et mettre en caisse soi-même

« Il est possible de produire ses plants avec peu de moyens. J'ai commencé avec uniquement une plaque alvéolée et beaucoup de main d'œuvre » nous explique-t-il.



Depuis quelques temps, son infrastructure pour la production de plants a commencé à avoir une capacité trop petite pour ses besoins en constante augmentation. Il a alors dû faire un choix : soit acheter des plants à l'extérieur, soit changer d'infrastructure. Vincent s'engage dans la deuxième solution pour rester maître de l'ensemble de sa production mais les investissements sont conséquents. Ajouté au fait que la demande pour des plants de légumes bio est croissante en Wallonie, il décide donc de développer une nouvelle entreprise de production de plants de légumes pour professionnels. Pour ce nouveau projet, il a investi dans une presse à motte avec semoir automatique : la machine presse les mottes, sème et met en caissette.

La production de plants commencera dès septembre 2014 avec des plants de légumes et de choux.

Dans un an ou deux, il imagine pouvoir peut-être produire des plants de courgette, tomate, aubergine et autres « légumes à grosse motte » ; cependant cela nécessitera un investissement supplémentaire.

Les semences bio qu'il utilise sont des semences professionnelles et sont achetées principalement chez Voltz, Vitalis, Hild, Bejo et Rijk Zwaan.

Pour vendre des plants, les règles sont plus strictes : il doit avoir une autorisation AFSCA, pour la garantie phytosanitaire, et un passeport phytosanitaire pour certains **légumes spécifiques**



Vincent Cantaert

**La difficulté dans la production de plants est d'obtenir des plants de qualité suffisante.**

Le plus délicat c'est l'arrosage qui, mal géré, peut augmenter le risque de maladies cryptogamiques. Il est important que l'arrosage soit intermittent et homogène dans la motte pour éviter les risques de stagnation de l'eau. Il faut aussi une bonne aération dans la serre et l'idéal est d'avoir une chambre de germination pour les premiers jours, une pièce isolée, chaude et humide, climatisée en permanence à 21°C. Après la phase de germination, les jeunes pousses sont installées sous serre pendant deux à cinq semaines suivant les espèces et la demande des clients.

« Produire ses plants est un plus dans le travail d'un maraicher, car cela permet d'observer la plante depuis le début. L'équipe apprécie cela » conclut Vincent.

**Dès fin septembre, les premiers plants seront en vente...**

### Contact :

L'Archenterre  
Vincent Cantaert  
010/65.21.41  
larchenterre@skynet.be